

La loi anti-hooligan : une loi d'exception ouvrant la porte à toutes les dérives

La gauche ne doit pas s'y tromper : elle doit soutenir le référendum lancé par les fans-clubs de football, pour l'instant essentiellement en Suisse allemande, contre la loi dite loi anti-hooligan. Cette loi est en réalité une loi d'exception, basée sur le soupçon et non sur la preuve, une loi qui fait fi de la présomption d'innocence, une loi qui ne respecte pas les procédures habituelles de notre état de droit.

La modification de la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure votée par le parlement – contre l'opposition résolue des parlementaires A Gauche toute, des Verts, et d'une majorité du PS – met sur le même plan « les dangers liés au terrorisme, au service de renseignement prohibé, à l'extrémisme violent et à la violence lors de manifestations sportives ».

Elle permet un fichage dans un système d'information électrique, sur simple soupçon, sur simple dénonciation (police, mais aussi sécurité privée, responsable d'un club)... « Il ne sera pas nécessaire d'apporter une preuve formelle relevant de la procédure pénale » précise le message du Conseil fédéral ! Et les essais en cours à Berne lors de la dernière saison de hockey laissent supposer un usage large de caméras basées sur des relevés biométriques.

Une fois dans le système, une échelle graduée de mesures dites préventives est prévue, allant de l'interdiction du stade et de ses abords à la garde à vue, en passant par l'interdiction de se rendre à l'étranger pour suivre un match et l'obligation de se présenter à la police. Comme pour l'entrée dans le système de fichage, toutes ces mesures peuvent être prise « si son comportement donne à penser », si « des faits récents laissent supposer que... », sans procédure pénale claire, sans moyen non plus pour la personne concernée de se défendre, de contester l'accusation.

Un jeune dès l'âge de 12 ans peut se retrouver pris dans cette nasse, dès 15 ans pour la garde à vue. Et contrairement aux règles de la Convention européenne des Droits de l'Homme, cette garde à vue se fait sans vérification automatique par un juge, mais seulement « sur demande de la personne visée », ce qui ne garantit aucunement une visite. Ce point est d'ailleurs celui qui choque le plus les Juristes Démocrates suisses, qui se sont opposés à cette loi.

La droite veut nous faire croire qu'il s'agit ici de mesures « préventives » simples, qui ne vont toucher que les hooligans violents. L'exemple des fans bâlois arrêtés et fichés arbitrairement à Zürich en décembre 2004 prouve le contraire. Près de 350 jeunes sont toujours fichés, sans délits, simplement choisis « sur une base optique » par la police zurichoise, alors que seule une vingtaine d'entre eux étaient nommément connus pour des antécédents de violence dans un contexte sportif.

Des mesures réellement préventives, le Conseil fédéral n'en veut pas. Il a répondu négativement à une motion verte (Teuscher) et à une motion A Gauche toute (Huguenin) réclamant une vraie politique de soutien éducatif et de prévention orientée vers les jeunes des fans-clubs, ceci alors que l'exemple bâlois est reconnu est positif (éducateurs financés par les 2 demi-cantons et les clubs de foot et de hockey, présents en permanence dans le milieu des supporters et apportant un suivi social ciblé). Une vraie mesure préventive qui aurait pu être prise pour l'Eurofoot 08 a été refusée par la droite du parlement, au nom bien sûr de la liberté du commerce : l'interdiction de consommer de l'alcool dans les stades.

Le lancement du référendum par les clubs de fans est positive, occasion de se frotter à l'action politique, à l'action commune pour des jeunes et des milieux pour qui ce n'est pas usuel. Ils ne doivent pas rester seuls dans cette lutte, et la gauche doit retrousser ses manches ! En effet, ces mesures arbitraires vont cibler la jeunesse, une jeunesse ouvrière bien souvent, et il est inique que les règles usuelles de notre Etat de droit ne soient pas valables pour protéger chacun, les jeunes aussi. Les risques de dérapage sont bien réels également : mouvements et manifestations diverses pourraient bien se retrouver concernés, qu'ils soient sociaux, paysans ou autres !